



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Creation et developpement

Question orale n° 1361

Texte de la question

Mme Brigitte de Premont attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur les difficultes de la SODIE, Societe pour le developpement de l'industrie et de l'emploi, filiale du groupe Usinor Sacilor. Celle-ci exerce son activite depuis dix ans, plus particulierement dans le Pas-de-Calais, sur les arrondissements de Calais, Boulogne-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer. Mais, a ce jour, elle n'a toujours pas la confirmation de l'attribution de ses dotations pour l'annee 1997. Le bilan de son action est tres positif. En effet, la SODIE a apporte son aide a plus de 168 entreprises du littoral, pour un montant de prets de 67 860 000 francs. En corollaire, 2 070 emplois ont ete crees a ce jour et plusieurs plans d'embauche sont actuellement a l'etude. Toutefois, pour repondre aux besoins de cette zone cotiere, un montant de dotations adapte a ses specificites et a ses difficultes est necessaire. Or, pour l'annee 1997, il semblerait que rien ne soit prevu et il convient d'ajouter que des dotations attribuees a des zones voisines n'ont pas ete utilisees. De plus, l'action de la SODIE va plus loin que le simple pret financier. En effet, elle joue egalement un role de conseil, notamment pour le montage de dossiers, avec un effet de levier non negligeable. C'est pourquoi le littoral du Pas-de-Calais souffrirait gravement du retrait de la SODIE ou de la diminution de ses moyens d'actions. En effet, ces zones ont subi de plein fouet les effets de la crise et les entreprises industrielles ont besoin du soutien de cette societe et de ses services pour repartir de l'avant. Par ailleurs, son action peut s'averer determinante pour attirer de nouvelles entreprises dans ce secteur qui en a grand besoin, tant il est vrai que, dans le Pas-de-Calais, le littoral a le droit, autant que d'autres secteurs en conversion industrielle, de pretendre au soutien de l'Etat. Le President de la Republique, lui-meme, l'a d'ailleurs reconnu, lors de sa venue dans le departement, en septembre dernier. En conclusion, accorder a la SODIE les dotations dont elle a besoin serait un pacte de justice a l'egard du littoral du Pas-de-Calais. Aussi lui demande-t-elle quelles mesures il entend prendre en ce sens.

Données clés

Auteur : [Mme de Prémont Brigitte](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1361

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 1997, page 1094

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 février 1997